

C.G.T

C.G.T

**SYNDICAT C.G.T DES PERSONNELS TECHNIQUES ET
ADMINISTRATIFS DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU RHONE**

Monsieur José MANSOT
Président du Comité d'hygiène et de
sécurité

Lyon, le 5 septembre 2003

Monsieur le président,

Je vous prie de trouver ci-joint, en complément à mon envoi du 3 septembre 2003, un cahier de notes documentaires de l'INRS sur l'hygiène et la sécurité du travail, qui précise en son annexe 1, que la température normale pour une situation de travail satisfaisante, doit être comprise entre 18 et 25°, alors que la température dans les bureaux du SDIS était comprise entre 30° et 38° depuis la mi-juin jusqu'à la fin du mois d'août dernier.

Je vous prie d'accepter, monsieur le président, mes salutations distinguées.

Jacques GUILLON

représentant du personnel CGT au comité
d'hygiène et de sécurité